



centre démocrate *humaniste*

**Projet de motion déposée en conclusion de l'interpellation de Monsieur Desquesnes au Ministre Borsus, Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de Compétence, sur « La Boucle du Hainaut »**

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Monsieur Desquesnes à Monsieur Borsus, Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de Compétence, sur « La boucle du Hainaut » ;

Vu la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 indiquant que « La réalisation du projet « Boucle du Hainaut », une liaison à haute tension entre Avelgem et Courcelles, permettra un accès à une énergie abordable, contribuera à atteindre des objectifs climatiques et soutiendra l'activité économique. Le Gouvernement mettra en place l'accompagnement nécessaire à sa réalisation en limitant au maximum l'impact négatif sur les paysages et sur l'environnement, notamment au niveau des champs électromagnétiques. » ;

Considérant la mobilisation unique et historique des communautés de citoyens, des groupements de villageois et des groupements agricoles dans le cadre de la consultation sur le projet de « Boucle du Hainaut » ;

Considérant les réactions négatives de très nombreux conseils communaux ;

Considérant l'absence de normes environnementales spécifiques aux lignes à haute tension en Wallonie ;

Vu le principe de précaution ;

Considérant que la transition énergétique est un enjeu sociétal majeur, qu'il doit être partagé par les citoyens et les entreprises ; qu'il implique des choix sociétaux et d'allocation des ressources entre différentes options ;

Demande au Gouvernement wallon :

- 1) D'objectiver les besoins réels de transport d'énergie électrique pour la Wallonie, notamment avec l'appui de la CREG, et de faire la balance des intérêts entre l'adaptation des réseaux électriques et la préservation de la santé et de la qualité de vie des Wallons ;
- 2) D'établir des normes environnementales applicables à tout nouveau projet de ligne à haute tension sur le territoire Wallon en s'appuyant sur les meilleurs standards européens en matière de protection de l'environnement, de la santé, de l'agriculture, du paysage et de la nature ;
- 3) D'établir pour toute modification du plan de secteur visant l'installation de grandes infrastructures un comité d'accompagnement associant un collègue d'experts et les représentants des citoyens et communes ;
- 4) En conséquence, de ne pas donner suite à la demande de modification du plan de secteur introduite par Elia pour son projet de Boucle du Hainaut.